



---

*Document de séance*

---

**B9-0147/2024**

26.2.2024

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 132, paragraphe 2, du règlement intérieur

sur l'assassinat d'Alexeï Navalny et la nécessité d'une action de l'UE pour soutenir les prisonniers politiques et la société civile opprimée en Russie (2024/2579(RSP))

**Sergey Lagodinsky, Francisco Guerreiro, Markéta Gregorová, Ignazio Corrao, Katrin Langensiepen, Mounir Satouri, Anna Cavazzini, Bronis Ropé, Alviina Alametsä, Erik Marquardt, Gwendoline Delbos-Corfield, Heidi Hautala, Henrike Hahn, Jordi Solé, Malte Gallée, Viola von Cramon-Taubadel**

au nom du groupe Verts/ALE

**B9-0147/2024**

**Résolution du Parlement européen sur l'assassinat d'Alexeï Navalny et la nécessité d'une action de l'UE pour soutenir les prisonniers politiques et la société civile opprimée en Russie  
(2024/2579(RSP))**

*Le Parlement européen,*

- vu ses résolutions antérieures sur la Russie,
  - vu le communiqué de sa Conférence des présidents du 21 février 2024,
  - vu la constitution de la Fédération de Russie et les obligations internationales en matière de droits de l'homme que la Russie s'est engagée à respecter,
  - vu le rapport du 21 septembre 2023 de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits humains dans la Fédération de Russie, Mariana Katzarova, intitulé «Situation of human rights in the Russian Federation» (Situation des droits de l'homme en Fédération de Russie),
  - vu le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne intitulé «Protecting human rights defenders at risk: EU entry, stay and support» (Protéger les défenseurs des droits de l'homme menacés: entrée et séjour dans l'Union, et aide de l'Union) du 11 juillet 2023,
  - vu la déclaration du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au nom de l'Union européenne, du 19 février 2024 sur l'empoisonnement d'Alexeï Navalny,
  - vu l'article 132, paragraphe 2, de son règlement intérieur,
- A. considérant qu'Alexeï Navalny, éminente figure politique russe et lauréat du prix Sakharov 2021, a trouvé la mort dans une colonie pénitentiaire située au nord du cercle polaire en Sibérie, où il purgeait une peine d'emprisonnement infondée et motivée par des considérations politiques; que l'entière responsabilité de son assassinat incombe à l'État russe, et notamment à son président Vladimir Poutine;
- B. considérant qu'Alexeï Navalny était détenu depuis le 17 janvier 2021; qu'il a subi des mauvais traitements, des actes de torture, des châtiments arbitraires et des pressions psychologiques dès le jour où il a été arrêté;
- C. considérant qu'Alexeï Navalny incarnait la lutte pour la liberté et la démocratie en Russie; qu'il a inlassablement et courageusement poursuivi son combat, y compris depuis sa prison, pour dénoncer la corruption du régime; que, selon certaines informations, des citoyens russes ont rendu hommage à Alexeï Navalny dans plusieurs villes de Russie, mais que nombre de ces citoyens ont été arrêtés pour leurs actions pacifiques et que certains d'entre eux ont été arbitrairement appelés sous les drapeaux;
- D. considérant que le système politique russe est dominé par un régime autoritaire

consolidé, au sein duquel la corruption se répand de manière effrénée; que ce système organise des élections truquées pour apporter un semblant de démocratie et concentre tous les pouvoirs entre les mains de Vladimir Poutine; que le gouvernement réprime toute contestation avec l'aide des forces de sécurité loyalistes, d'un système judiciaire servile, de médias contrôlés et d'un corps législatif composé du parti au pouvoir et de groupes de l'opposition complaisants;

- E. considérant que le régime de Vladimir Poutine a décimé toute une génération d'organisations russes de défense des droits de l'homme, comme Memorial et le Groupe Helsinki de Moscou; que l'Union a accueilli divers dissidents, médias et représentants de la société civile russes contraints de quitter leur pays pour avoir dirigé des critiques à l'encontre du gouvernement, s'exposant ainsi à un grave risque de représailles de la part des autorités;
- F. considérant que de nombreux acteurs de l'opposition restent en Russie et continuent de lutter de l'intérieur pour la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme en courant de grands risques; que les représentants de l'opposition font systématiquement l'objet d'attaques verbales, de campagnes de dénigrement personnel et de déshumanisation de la part du gouvernement ou des médias progouvernementaux; que plus de 500 prisonniers politiques sont actuellement détenus en Russie; que depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022, les autorités russes ont restreint davantage les droits et les libertés individuelles afin d'étouffer la contestation dans le pays;
- G. considérant que, selon la rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Fédération de Russie, Mariana Katzarova, la société civile et l'opposition politique en Russie ne disposent plus d'espace sûr pour exercer leurs activités;
  - 1. condamne fermement l'assassinat d'Alexeï Navalny; présente ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses collaborateurs et à ses collègues, ainsi qu'à ses innombrables partisans en Russie; exprime son soutien sans réserve à Iulia Navalnaya dans sa détermination à poursuivre les travaux qu'elle a entamés aux côtés d'Alexeï Navalny, ainsi qu'à la Fondation anticorruption fondée par Alexeï Navalny, qui poursuit ses travaux dans ces nouvelles circonstances;
  - 2. invite les autorités russes à autoriser l'inhumation de la dépouille d'Alexeï Navalny conformément aux souhaits de sa famille; exige une enquête internationale transparente et indépendante sur les circonstances exactes de la mort d'Alexeï Navalny, afin que les responsables soient tenus de rendre des comptes et que justice soit faite;
  - 3. demande au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et aux États membres de demander des comptes aux dirigeants politiques et aux autorités russes, en étroite coordination avec les partenaires de l'Union; invite le Conseil à faire un usage efficace du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme et à mettre en œuvre des mesures ciblées à l'encontre des personnes qui ont contribué à l'arrestation, au procès, à la détention et à la mort d'Alexeï Navalny;
  - 4. souligne que le gouvernement russe et Vladimir Poutine en personne portent la responsabilité pénale et politique de l'assassinat d'Alexeï Navalny, leur opposant le plus

en vue, et que, dans de telles circonstances, il est justifié de se poser la question de la légitimité de Vladimir Poutine dans le discours public et international;

5. exprime sa solidarité avec tous ceux qui, en Russie et au-delà, luttent pour un avenir démocratique et pacifique pour la Russie; condamne l'intensification de la répression à l'encontre des critiques du gouvernement, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes indépendants depuis l'invasion de l'Ukraine;
6. demande aux autorités russes d'abandonner toutes les accusations arbitraires et de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques et les personnes détenues arbitrairement, notamment Vladimir Kara-Murza, Yuri Dmitriev, Ilya Yashin, Alexei Gorinov, Lilia Chanyшева, Ksenia Fadeeva, Vadim Ostanin, Daniel Kholodny, Viktoria Petrova, Maria Ponomarenko, Alexandra Skochilenko, Svetlana Petriychuk, Evgenia Berkovich, Dmitry Ivanov, Ioann Kurmoyarov, Igor Baryshnikov, Dmitry Talantov, Alexei Moskalev et Ivan Safronov;
7. demande que les prisonniers soient détenus, jusqu'à leur libération, dans des conditions conformes aux obligations internationales de la Russie, notamment en ce qui concerne leur accès à un médecin de leur choix, à des soins médicaux appropriés et à un avocat, ainsi que la possibilité qui est la leur de communiquer avec leurs proches;
8. invite les États membres à redoubler d'efforts pour trouver des moyens réalisables de libérer les prisonniers politiques les plus touchés par leurs conditions de détention, en particulier les prisonniers politiques malades ou victimes d'actes de torture, en envisageant également l'échange de prisonniers; invite le Conseil à créer un poste d'envoyé spécial pour les prisonniers politiques et les otages, chargé de coordonner ces efforts en coopération avec les partenaires internationaux et de servir de point de contact pour les familles et les partenaires concernés;
9. demande aux autorités russes de libérer immédiatement les centaines de personnes qui ont été arrêtées ces dernières semaines pour avoir rendu hommage pacifiquement à Alexeï Navalny; condamne la pratique sadique des autorités russes consistant à cibler les participants à des manifestations politiques en leur faisant parvenir des ordres de recrutement;
10. demande aux États membres de mettre en place des mesures restrictives étendues de l'Union à l'encontre des personnes ayant participé à la persécution politique et à la fabrication de dossiers contre des organisations de la société civile et des militants russes; insiste sur une plus grande transparence dans l'application et la levée des mesures restrictives de l'Union;
11. demande à la délégation de l'Union européenne et aux représentations des États membres de l'Union européenne en Russie de continuer à suivre les procédures judiciaires engagées contre des personnes poursuivies pour des motifs politiques;
12. prie instamment les États membres d'étendre et de simplifier encore le programme de visas humanitaires et d'offrir d'autres formes de soutien aux défenseurs des droits de l'homme, aux citoyens engagés en faveur de la démocratie et aux journalistes indépendants de Russie qui risquent d'être poursuivis pour des motifs politiques;

13. réitère son appel en faveur de la mise en place, à l'échelle de l'Union, d'un système européen de visas à entrées multiples pour les défenseurs des droits de l'homme, les militants de la société civile et toutes les personnes faisant l'objet de persécutions politiques, et demande une nouvelle fois d'utiliser les marges de manœuvre juridiques existantes et de remédier aux carences de la législation, comme l'a proposé l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dans son rapport de 2023 intitulé «Protecting Human Rights Defenders at Risk: EU entry, stay and support» (Protéger les défenseurs des droits de l'homme menacés: entrée et séjour dans l'Union, et aide de l'Union); invite les institutions de l'Union à préparer des mesures, y compris la reconnaissance de l'apatridie de facto et la délivrance de documents de voyage, pour le cas où la Russie cesserait de délivrer des passeports dans ses consulats, afin de permettre à l'opposition démocratique, aux militants de la société civile et aux autres victimes de persécutions politiques de s'installer dans les États membres de l'Union et, le cas échéant, de poursuivre leur travail en exil;
14. demande aux États membres de ne pas prendre de mesures restrictives injustifiées et disproportionnées à l'encontre des personnes qui fuient et combattent le gouvernement actuel de la Russie;
15. demande que les procédures soient simplifiées pour les dissidents russes dans l'Union, afin qu'ils puissent enregistrer des organisations et des institutions, ouvrir des comptes bancaires et effectuer d'autres tâches administratives, et ainsi poursuivre leur travail en exil;
16. désapprouve la politique impérialiste et néocolonialiste du régime au pouvoir en Russie et condamne fermement la guerre d'agression que la Russie continue de mener contre l'Ukraine; réaffirme que l'Union, ses États membres et les partenaires du monde entier qui partagent ses vues doivent continuer à apporter leur soutien politique, économique et militaire à l'Ukraine, la meilleure réponse aux pratiques actuelles de violence étant de renforcer le soutien à la défense de l'Ukraine;
17. demande à la Commission d'utiliser les plateformes multilatérales dont la Russie est membre afin de continuer à condamner les violations des droits de l'homme en Russie ainsi que le crime d'agression perpétré par la Russie contre l'Ukraine;
18. fait part de son soutien au travail effectué par la rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Fédération de Russie, Mariana Katzarova, et demande aux États membres de veiller à ce que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies prolonge son mandat en 2024;
19. demande à la Commission et en particulier au Service européen pour l'action extérieure d'élaborer une politique stratégique proactive à long terme vis-à-vis de la Russie qui répond efficacement à la réalité des relations actuelles entre l'Union et la Russie, de la situation des droits de l'homme en Russie et des besoins en matière de soutien des représentants de la société civile et de l'opposition russes en exil;
20. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'aux gouvernements et parlements des États membres et aux autorités russes.